



BOURSE GILLES-JONCAS (1 250\$) Programme coop, université 2024

ADMISSIBILITÉ

- La personne étudiante est inscrite à un diplôme universitaire à temps plein, et a réalisé un stage durant l'année de référence, soit du 1er janvier au 31 décembre;
La personne étudiante a complété les 2/3 des
- stages prévus à son programme d'études;
Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le Ministère de
- l'Enseignement supérieur (MES);
Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au
- programme d'études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d'un stage pour les 2e et 3e cycle;
La personne étudiante doit avoir réalisé au moins un de ses stages dans une période autre que l'été;
- La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet;
- Le programme se termine par une session d'études à temps complet (12 crédits minimum);
- Le parcours mène à une sanction.

FONCTIONNEMENT

L'établissement d'enseignement membre du réseau AIT, par l'entremise d'une personne responsable de stages ou son équivalent, désigne sa ou ses personnes candidates.

Elle s'assure de faire parvenir au réseau AIT le formulaire de mise en candidature (<https://www.reseau-ait.ca/bourses/>) ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 14 mars 2025 à 23 h 59.

CRITÈRES DE SÉLECTION PAR LE JURY

Critères	Pourcentage (%)
Accomplissement dans le cadre de ses stages	25
Accomplissement au niveau académique	20
Engagement et compréhension de l'apport du coop dans son parcours	20
Curriculum vitae	15
Contribution dans le milieu ou dans les activités parascolaires	15
Appréciation générale du jury	5

DOCUMENTS REQUIS POUR DÉPOSER UNE CANDIDATURE

- Le formulaire de mise en candidature
- Le curriculum vitae
- Une lettre d'intérêt par la personne étudiante pour la bourse (max. 300 mots) Le relevé de
- notes le plus récent
- Une lettre d'appui de candidature (rédigée par une personne superviseure des stages)

NOMBRE DE CANDIDATURES

Le nombre de candidatures qu'un établissement peut présenter est établi en fonction du nombre de placements coop réalisés par année, ainsi :

- moins de 200 placements coop annuellement = 1 candidature
- entre 201 et 500 placements coop annuellement = 2 candidatures
- plus de 501 placements coop annuellement = 3 candidatures